

IFRIA HAUTS-DE-FRANCE
OCTOBRE 2021

Guide de l'étudiant

En situation de Handicap



Édito

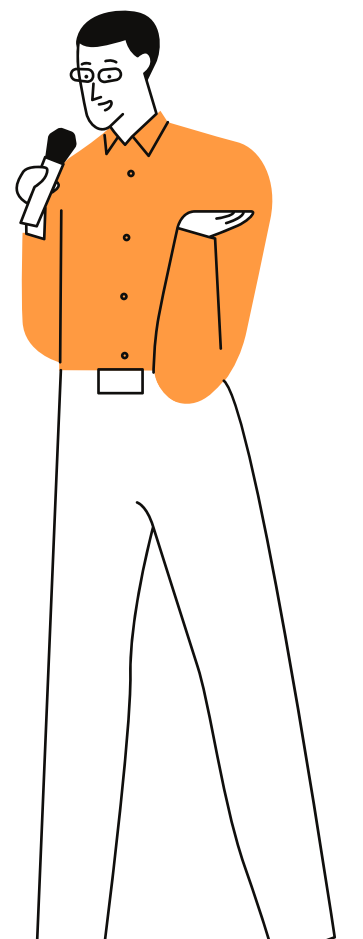
L'IFRIA Hauts-de-France est fier de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue. Vous avez peut-être entendu des discours laissant penser que les centres de formation ne font pas grand chose pour accueillir les étudiants handicapés ou que le monde professionnel est réticent à recruter des salariés en situation de handicap.

Ce guide va vous permettre de découvrir les mesures d'accompagnement en moyens humains, techniques ou pédagogiques que nous pouvons proposer.

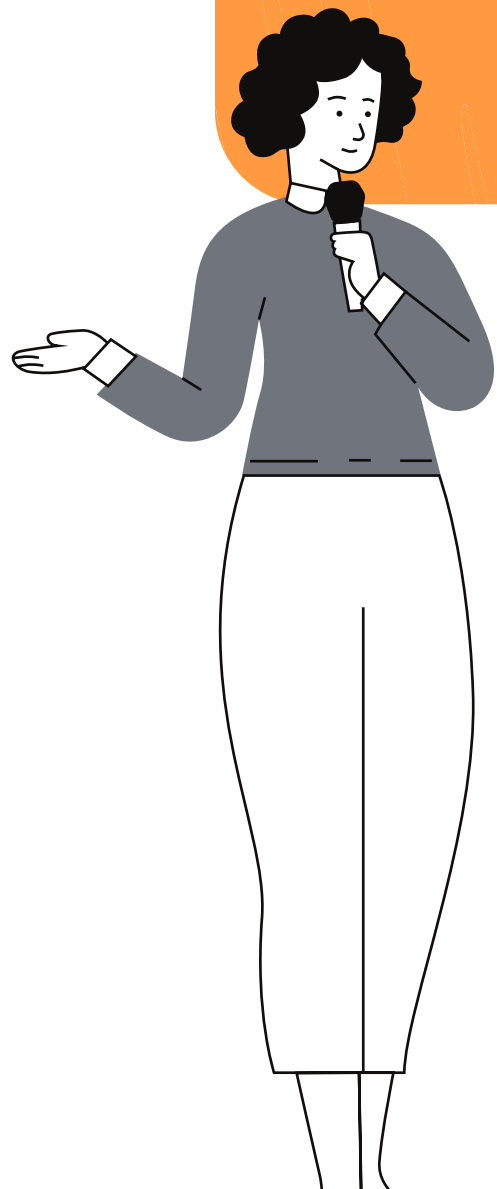
Vous avez des projets d'études et professionnels sans doute en construction, nous sommes là pour vous accompagner à mieux les définir et à les réaliser car notre souhait le plus cher est de vous voir réussir.

Franck TISON

Directeur de l'IFRIA Hauts-de-France



Sommaire



1 Qu'est-ce que le handicap ?

2 Les types de handicap

3 Nos interlocuteurs

4 Les accompagnements

Qu'est ce que le handicap ?

L'IFRIA Hauts-de-France est fier de vous compter parmi ses étudiants. Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, l'IFRIA s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. Pour bien accompagner les situations de handicap, il faut d'abord bien les comprendre. Voici donc quelques précisions sur le sujet.

DÉFINITION DU HANDICAP

Selon la loi du 11 février 2005 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

DÉCLARER SON HANDICAP, C'EST OPTIMISER SES CONDITIONS D'ÉTUDES

Pour étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions existent qui permettent de concilier contraintes dues au handicap et études réussies. Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez pas, toute une équipe est à votre écoute! L'université peut vous proposer des aménagements pédagogiques, mais aussi vous informer dans vos démarches pour obtenir des aides à la vie quotidienne de la part de la MDPH (*) (maison départementale des personnes handicapées), I LEVIA pour le transport dans les Hauts de France, etc.

(*) pour les autres départements cf. site internet MDPH du lieu de résidence

LE HANDICAP : UNE QUESTION DE CONTEXTE

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

À savoir

Le handicap, ce n'est pas forcément pour la vie! Un grand nombre de situations de handicap sont temporaires.

Les types de handicap

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas.

Voici les catégories principales de handicap:



Le handicap moteur :

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrales peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples: *maladies neuro-dégénératives, paraplégie, etc.*



La maladie invalidante :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples: *cancer, mucoviscidose, sclérose en plaque, épilepsie, etc.*



Le handicap visuel :

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.



Le handicap auditif :

La surdité est la diminution ou la suppression, de la capacité d'entendre des sons.



Le handicap cognitif :

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre): troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples: *dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.*



Le handicap psychique :

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

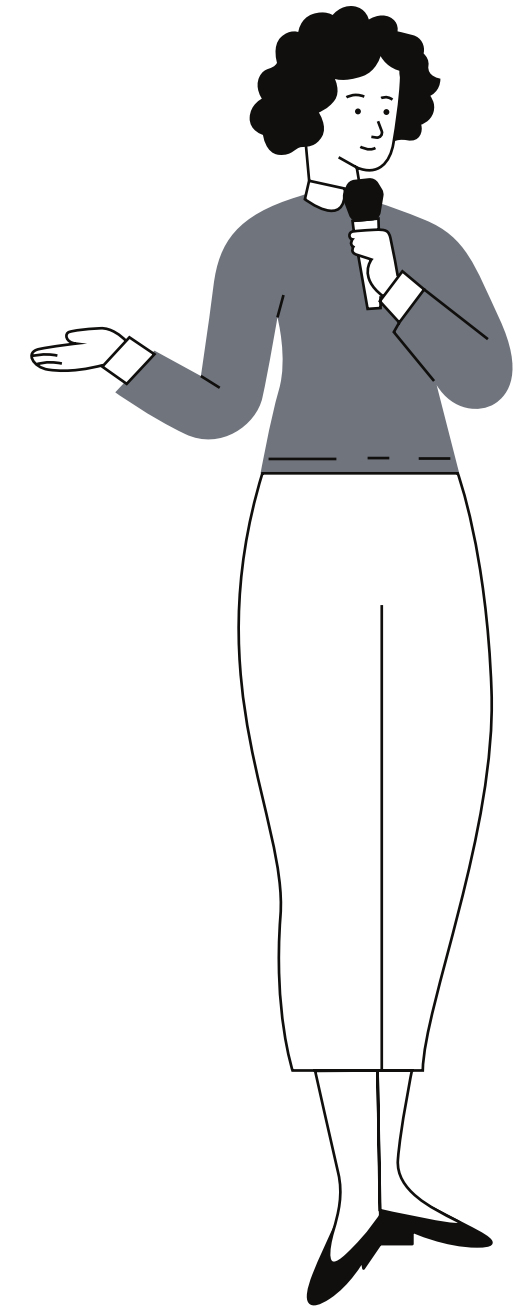
Exemples: *dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...*

Des interlocuteurs à votre écoute

Il existe un référent handicap à l'IFRIA. Sa fonction permet de faire le lien entre l'équipe pédagogique et les apprenants. Le référent handicap est notamment en charge de la mise en place d'une partie des aménagements d'études et plus particulièrement de ceux qui concernent les examens.

Prenez contact avec notre référente handicap : Isabelle GUIMBART

☎ 03 20 99 46 02 - ✉ i.guimbart@ifria-hautsdefrance.fr



Les accompagnements

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...) et la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, d'une aide auprès du référent handicap qui se chargera de l'informer, de le guider et de l'orienter, tout au long de son cursus de formation.

Avant l'inscription

Pour préparer la rentrée, poser toutes vos questions et spécifier vos besoins, contactez notre référente handicap : i.guimbart@ifria-hautsdefrance.fr

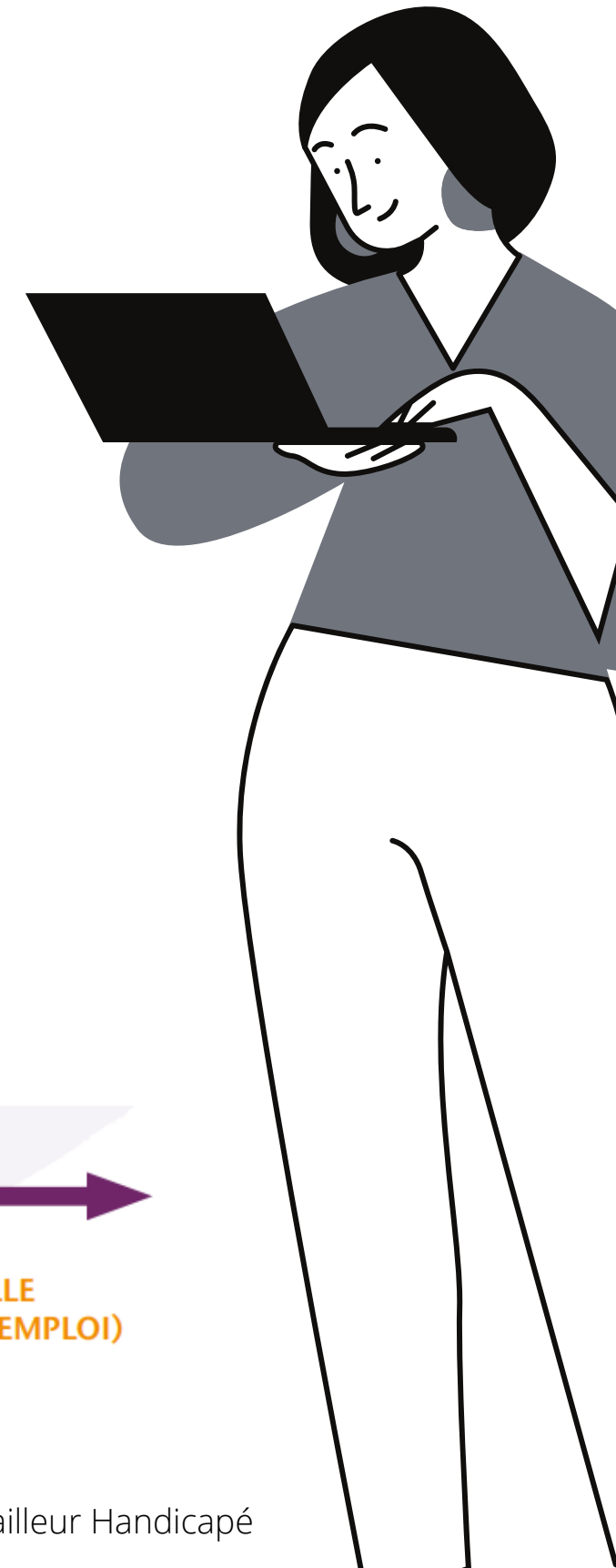
N'attendez pas la publication de vos résultats du baccalauréat (ou de BTS si vous visez une entrée en Licence Pro). Un premier contact facilitera la mise en œuvre d'aménagements éventuellement conséquents avant votre rentrée. Cette rencontre en amont permettra aussi de vous conseiller au mieux pour faire le point sur vos souhaits d'études, leur déroulement et leurs débouchés professionnels.

Au cours du cursus

Vous pouvez demander un accompagnement à n'importe quel moment de votre cursus. Il vous est bien sûr recommandé de vous y prendre au plus tôt.



(*) RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



CONTACT DU REFERENT HANDICAP

Isabelle GUIMBART

☎ 03 20 99 46 02

✉ i.guimbart@ifria-hautsdefrance.fr